

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1094 (Rect)

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 951 de M. Saint-Martin

-----

**ARTICLE 26**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de solutions constructives innovantes au marché et des modalités adaptées selon »

les mots :

« au marché pour des solutions en matière de construction innovantes, en prévoyant des modalités d'évaluation de l'atteinte des résultats équivalents adaptées à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.